

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES GESTIONNAIRES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN ONT RAS LE BOL

Longueuil, mercredi 2 novembre 2011 – C'est lors de l'Assemblée générale annuelle de l'AGESSS, tenue à Bromont le vendredi 28 octobre dernier, que les délégués de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) ont voté une résolution d'appui au conseil d'administration de l'AGESSS et à son président-directeur général, monsieur François Jean, relative à la dénonciation de la détérioration des conditions de travail et d'exercice des gestionnaires et à l'obtention d'un règlement satisfaisant dans leurs quatre principaux dossiers de revendications.

Les démarches entreprises seront ainsi intensifiées auprès des instances décisionnelles du gouvernement du Québec, notamment auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yves Bolduc, et auprès de la ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, madame Michelle Courchesne visant à obtenir le règlement de ces quatre dossiers de revendications qui concernent :

- 1) **La modernisation du système de classification et de rémunération du personnel d'encadrement avant la fin de l'année 2012.**
- 2) **L'adoption des modifications convenues avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux relatives au règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (Décret 1218-96) avant le 31 décembre 2011 ainsi que la relance de nouvelles discussions du Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) prévu à ce Règlement d'ici au 31 mars 2012.**
- 3) **Une entente satisfaisante pour les participants au RRPE qui assurera l'avenir du régime de retraite du personnel d'encadrement, le RRPE, entente qui devrait intervenir d'ici au 31 mars 2012.**
- 4) **L'amélioration des conditions d'exercice des gestionnaires par le déploiement graduel d'ici au 31 mars 2013 à l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, des pratiques novatrices découlant notamment des neuf (9) projets retenus dans le cadre du programme ministériel visant l'amélioration des conditions d'exercice et par le soutien du MSSS et des Agences régionales à d'autres initiatives porteuses mises de l'avant par les établissements concernant l'amélioration de leurs conditions d'exercice.**

COMMUNIQUÉ

Le président-directeur général de l'AGESSS, monsieur **François Jean**, a remis en contexte la nécessité et l'urgence d'adopter une telle résolution. En effet, il a notamment souligné que depuis plusieurs années, les exigences du travail des gestionnaires sont toujours grandissantes dans un contexte de perpétuel changement du réseau, que la charge de travail est devenue très lourde par l'augmentation du fardeau de tâches, ce qui se traduit par un impact négatif sur l'attraction et la rétention de la relève. Aussi, la rémunération d'un grand nombre de gestionnaires n'est plus compétitive avec celle de plusieurs groupes de professionnels syndiqués qu'ils supervisent, ce qui ajoute aux difficultés de recrutement, sachant que le Réseau de la santé et des services sociaux doit remplacer 25% de ses gestionnaires qui partent à la retraite sur une période de cinq ans.

L'AGESSS, organisme à but non lucratif, a été créée en 1970 en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Elle regroupe plus de 7400 cadres intermédiaires et plus de 1000 membres retraités du secteur de la santé et des services sociaux. L'AGESSS assure la représentation, la promotion et la défense des intérêts économiques et des droits de ses membres.

- 30 -

Pour information :

Hélène St-Pierre
Coordonnatrice aux communications - AGESSS
Tél. : 450-651-6000 poste 2024
Cell. : 514-297-3346
hstpierre@agesss.qc.ca

Source :

François Jean
Président-directeur général - AGESSS
Tél. : 450 651-6000 poste 2022
direction@agesss.qc.ca